

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022/98 à N° 2022/121

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le cinq décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Madame Delphine BLAS, première Adjointe au Maire de la Commune Associée de Lomme, en l'absence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt cinq novembre deux mille vingt et deux, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - Mme Valéria GRASSELLI - M. Philippe LEMIERE - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Jérôme FRANCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Roger LAURENT - M. Aro RATSIMALARIVO - M. Joffrey LEROY, Conseillers Communaux.

Monsieur Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Monsieur Delphine BLAS
Monsieur Roger LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Monsieur Aro RATSIMALARIVO a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI
Monsieur Joffrey LEROY a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 5 décembre 2022

DELIBERATION

2022/115 - DISPOSITIF LIREL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION.

Par délibération en date du 10 décembre 2021, la Ville et le Rectorat se sont engagés pour la mise en œuvre du dispositif LIREL-Lille Réseau Lycée. Pour rappel, ce dispositif innovant et ambitieux, est destiné à permettre à des jeunes mineurs décrocheurs d'engager un programme personnalisé alliant cursus scolaire et engagement citoyen, à travers une mission de service civique, en alternance.

Cette action reprise dans le nouveau Projet Educatif Global, adopté en septembre dernier, vient conforter l'engagement des communes de Lille, Lomme et Hellemmes, pour favoriser la réussite éducative et scolaire de tous les Lillois et Lilloises. Avec la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire, le LIREL vient encadrer des jeunes décrocheurs pour leur proposer un parcours individualisé de rattrapage et de reprise de formation.

Forte de l'expérience menée sur l'année scolaire 2020/2021 avec la Mission Locale et le lycée Sonia Delaunay de Lomme, l'action se poursuit sur l'année scolaire 2022/2023 et va intégrer le lycée Baggio et Lycée Hôtelier de Fives.

Les jeunes pris en charge dans le dispositif continueront d'être accompagnés et suivis par la Mission Locale, le coordonnateur de l'Education nationale et l'ensemble des équipes enseignantes dans ce dispositif. Pour rappel, l'originalité et la force du dispositif sont de pouvoir proposer et structurer un parcours en alternance, adapté à chaque jeune, mêlant temps scolaire, temps d'enseignement et mission d'intérêt général.

Afin de pouvoir mieux encadrer et mieux accompagner les jeunes, il est apparu nécessaire de pouvoir permettre aux jeunes, à leurs familles et aux professionnels de bénéficier d'un soutien supplémentaire via l'association Prisme. Cette structure, implantée sur Lille promeut le renforcement des compétences psychosociales (confiance en soi, gestion du stress...) pour accompagner l'inclusion et lutter contre le décrochage scolaire.

Dans ce cadre, il est proposé une action à destination des parents pour renforcer leurs compétences psychosociales et les soutenir dans leur rôle pour 5.060 € (18 h de séances collectives et 10 h d'entretiens individuels) et une action à destination des encadrants pour 3.850 € (formation et actions collectives et supervision, à raison de 5 séances de 3 h).

12 jeunes sont entrés dans le dispositif LIREL le 07 novembre dernier, date de lancement de l'action pour l'année scolaire 2022/2023 et des jeunes pourront intégrer l'action tout au long de l'année.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 8.910 € à l'association PRISME , SIRET n° 81344363700026 ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 255 - Opération n° 583, sur des crédits ouverts au budget primitif 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

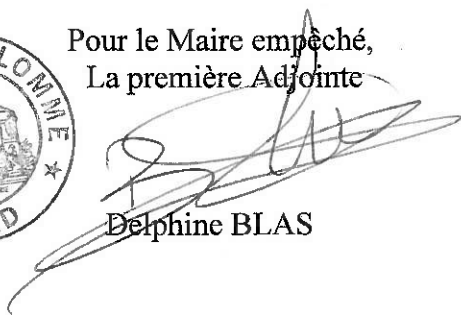
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié le : 12 DEC. 2022



Pour le Maire empêché,
La première Adjointe


Delphine BLAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

BUDGET PRÉVISIONNEL – ASSOCIATION PRISME

Exercice : 2022 date de début : 01/01/2022 date de fin : 31/12/2022

Charges	Montant ¹	Produits	Montant
Charges	877 000	Ressources directes	877 000
60- Achats	25 000	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services (dont SPIP du Nord)	350 000
Achats matières et fournitures	25 000	74- Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		Etat :	
61- Services extérieurs	72 750	- FIPDR	30 000
Locations	61 000	- Contrat de ville	100 000
		- ARS	150 000
Entretien et réparation	8000	Région(s)	
Assurance		- CREAP	4 000
	750	- 4TIL	40 000
Documentation	3 000	Département(s)	
62- Autres services extérieurs	52475	Nord	30 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 700	Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication	6 175	- MEL	100 000
Déplacements, missions	38 000	Commune(s)	50 000
		- Crédit PV : Hellemmes, Lille, Villeneuve d'Ascq, Lambersart, Roubaix, Mons, Loos, Tourcoing)	
Services bancaires, autres	2600	- CLSPD (Lille)	8 000
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détaillés) :	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Impôts et taxes sur rémunération		- CAF	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- charges de personnel	704 519	-	
Rémunération des personnels	563616	L'agence de service et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	133 858	Fondation de France	
Autres charges de personnel	7045	Fondation M6	15 000
65- Autres charges de gestion courante	10 256	75- Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dont manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76- Produits financiers	
68- Dotations aux amortissements	12 000	78- Reprises sur amortissements et provisions	
Charges indirectes			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	877 000	Total des produits	877 000
Contributions volontaires⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total (=total des charges + emplois des contributions volontaires en nature)	877 000	Total (=total des produits + contributions volontaires en nature)	877 000

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.